

Conditions Générales de vente des prestations de formation TLV

DESCRIPTIF DE LA PRESTATION :

La fiche programme donne pour chaque formation proposée : son titre, ses objectifs pédagogiques et opérationnels, le niveau prérequis pour pouvoir suivre efficacement la formation, les personnes concernées (destiné à), la durée, le volume horaire, dates, prix, lieu et programme détaillé. La fiche programme est donc un document important qui fait partie du contrat de vente et des conventions.

Lorsque les formations sont réalisées en intra et sur mesure, une fiche programme est systématiquement établie selon les mêmes exigences.

Nos formations sont réalisées par un formateur salarié, qui est un professionnel ayant une longue expérience de la vapeur, avec un savoir-faire pédagogique et des compétences techniques.

Nos formations Inter Entreprise se déroulent en nos locaux. Nos prix comprennent la formation, la fourniture d'un manuel papier, l'hébergement, 3 déjeuners, 2 repas du soir et 2 petits déjeuners, ainsi que les pauses café. Nos prix ne comprennent pas les frais de déplacement. Nos prix s'entendent fermes pour la période indiquée sur la fiche inscription ou l'offre.

Par ailleurs, le client qui s'inscrit ou inscrit l'un de ses salariés à une formation doit au préalable lire en totalité la fiche programme et les conditions générales de vente qui sont disponibles sur notre site WEB. Ces conditions accompagnent chaque bulletin d'inscription. Après inscription toute contestation portant sur les éléments constitutifs de la formation ne pourra être prise en compte.

CONVENTION

TLV est une société, certifiée Qualiopi. TLV établit des conventions en accord avec le code du travail. La convention n'est pas une confirmation de commande, celle-ci étant réputée ferme dès la réception du bulletin d'inscription. La convention a pour rôle de rappeler les éléments techniques et administratifs nécessaires au financement éventuel de formation par un OPCO ou tout autre financeur.

TLV établit la convention de formation au plus tard 3 semaines avant la session concernée (sauf cas spécifiques : inscription tardive, ou demande du client). Le fait de ne pas retourner une convention ne peut en aucun cas être considéré comme une annulation ou un report de commande. Le client assume l'entière responsabilité financière en cas de non-retour de la convention signée. Le bulletin d'inscription étant une commande ferme, faute d'annulation formelle, les conditions d'annulation définies ci-après s'appliqueront de plein droit.

Dans le cas où un financeur interviendrait et qu'il opposerait refus de prise en charge, pour quelle que raison que ce soit, les conditions d'annulation standard s'appliqueront. Le client sera pleinement responsable du paiement de la prestation en cas d'annulation tardive de ce fait. Le refus d'un financeur ne pourra être invoqué comme motif de ne pas respecter les conditions d'annulation.

COMMANDE, FACTURE ET REGLEMENT :

Dès l'instant qu'une inscription est reçue, elle constitue une commande ferme de prestation qui vaut acceptation de nos conditions générales de vente.

Dans le cas d'une formation INTRA Entreprise (pour un groupe constitué par le client et qui se tient généralement sur son site), une offre commerciale est adressée au client et nos conditions générales de vente restent applicables. TLV émet ses factures avec TVA (lorsque la zone de destination l'exige) et dès que la prestation est réputée due. Leur règlement s'entend au comptant sans escompte dès réception de la facture, sauf lorsqu'un accord de règlement a été formalisé et qui devra toujours respecter la loi LME et ses compléments.

En cas de retard de paiement, TLV a l'obligation d'appliquer les pénalités légales en vigueur. Les termes de la loi LME et de ses compléments s'appliquent et pour tout retard non justifié de règlement, une pénalité de retard est tacitement due sans qu'il soit nécessaire de la réclamer. S'ajoute à cette somme une indemnité forfaitaire de 40€ selon le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012. Ces sommes ne sont pas génératrices de TVA

En cas de formation en plusieurs étapes, une facturation partielle est émise dès que la prestation partielle est effectuée.

ANNULATION – REPORT :

Les raisons d'une annulation de commande du fait du client sont multiples mais ne peuvent pas être imputées à TLV. L'annulation met en péril l'équilibre économique d'une session de formation. Il est donc normal et juste que le client assume les conséquences d'une annulation de son fait. Ces conditions s'appliquent donc quel que soit le motif d'annulation y compris en cas de maladie, grève et cas de force majeure.

Une annulation reçue plus de 15 jours avant une session de formation ne fera l'objet d'aucune indemnité pour autant qu'elle soit signifiée de façon formelle. Une annulation reçue entre 15 jours calendaires avant la session et la session elle-même fera l'objet d'une indemnité forfaitaire égale à 30% du montant de la prestation, à laquelle s'ajouteront pour les stages INTRA Entreprise, tous les frais déjà engagés et non récupérables. En cas d'absence du stagiaire, la totalité de la formation sera facturée.

Lorsqu'un financeur devait prendre en charge la formation, l'entreprise cliente se substituera à celui-ci pour régler l'indemnité forfaitaire. En cas d'abandon par le participant en cours de formation, toutes les conditions ci-dessus s'appliquent.

De façon générale les indemnités d'annulation ne peuvent pas être affectées au budget formation.

En cas de report, celui-ci ayant le même impact économique que l'annulation, les conditions d'annulation s'appliquent. Des conditions préférentielles pour la réinscription sur une nouvelle session pourront être proposées au cas par cas.

CONFIDENTIALITE

Les informations administratives qui nous sont transmises par le client sont protégées par la loi RGPD, le client y a un droit d'accès et de rectification. Notre fichier est déclaré à la CNIL. Par ailleurs, par sa participation à l'une quelconque de nos formations, chaque stagiaire reconnaît à titre personnel et professionnel qu'il s'interdit de transmettre sous quelque forme que ce soit, à tout tiers extérieur à son entreprise, tout ou partie des supports de formation. Nos cours, leurs supports et les méthodes pédagogiques qui y sont employées relèvent de la propriété intellectuelle et littéraire de TLV.

JURIDICTION

En cas de litige pour quelque raison que ce soit, TLV et son client s'engagent à tenter de trouver une solution amiable. Si celle-ci ne peut être trouvée, seuls les tribunaux de Lyon seront compétents pour régler le litige.

Version du 15/02/2022